



Conseil Municipal

Séance du 11 mars 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le 11/03/2020 à 20h00,
à la Mairie de Montferrand-le-Château,
sur convocation régulière de M. Pascal DUCHÉZEAU, maire de Montferrand-le-Château.

Etaient présents : P. Duchézeau, B. Téjon, G. Pagnier, P. Hanus, J.-M. Télès, R. Giancarlo, M. Martin, C. Mesnier, A. Plumet, A. Corté, D. Jaxel, M. Cottiny, I. Jacquinot, W. Lhuillier, J.-P. Leuba, J. Dougoud

C. Mesnier arrive en séance du Conseil municipal à 20h20.

Procurations : E. Vincens à P. Duchézeau

Absents excusés : L. Boudet

Absents : W. Aubry

W. Lhuillier est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte de gestion du Percepteur 2019
2. Vote du compte administratif 2019
3. Affectation des résultats 2019
4. Vote des taxes 2020
5. Vote du budget primitif 2020
6. Délibération relative aux indemnisations des agents recenseurs et du coordonnateur du recensement de la population 2020
7. Délibération pour valider l'intégralité du projet de mise à jour du foncier boisé communal relevant du régime forestier ONF
8. Délibération pour le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la gestion des structures multi accueil « La source aux oiseaux » de Grandfontaine et Micro-Crèche « La souris verte » de Montferrand-le-Château
9. Ecritures comptables
10. Questions diverses
11. Travail des commissions

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 17 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le vote d'une délibération pour la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des attributions de compensation.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

Le vote de cette délibération aura lieu après le vote du budget primitif communal 2020, entre les points n° 5 et n° 6 de l'ordre du jour.

1. Validation du compte de gestion du Percepteur 2019

M. Cottiny et I. Jacquinot présentent le dossier.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Validation du compte de gestion du trésorier payeur 2019.

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir débattu, le compte de gestion du trésorier payeur 2019, en concordance avec le compte administratif 2019, est validé par le Conseil municipal à la majorité.

Vote : 1 voix « contre » ; 0 abstention ; 15 voix « pour »

2. Vote du compte administratif 2019

M. Cottiny et I. Jacquinot présentent le dossier.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2019

Fonctionnement :

Dépenses : 1 115 759.05 €

Recettes : 1 348 212.20 €

Excédent de fonctionnement 2018 : 924 928.29 €

Solde de clôture 2019 : 1 157 381.44 €

Résultat cumulé : 1 157 381.44 €

Investissement :

Dépenses : 2 553 600.31 €

Recettes : 2 066 479.87 €

Excédent d'investissement 2018 : 315 774.49 €

Solde de clôture 2019 : -171 345.95 €

Restes à réaliser : 844 304.71 €

Résultat cumulé : 672 958.76 €

Après la présentation du compte administratif et le débat, comme l'impose la réglementation, M. le Maire propose un vote pour élire comme présidente de séance Mme M. Martin et, après que celle-ci est élue à l'unanimité, il quitte la salle durant le vote du compte administratif.

Sur proposition de la présidente de séance, et après en avoir débattu, le Conseil municipal valide à la majorité le compte administratif du budget communal 2019.

M. le Maire ne prend pas part au vote et par conséquent Mme E. Vincens ne prend pas part au vote par procuration.

Vote : 1 voix « contre » ; 0 abstention ; 13 voix « pour »

3. Affectation des résultats 2019

M. Cottiny et I. Jacquinet présentent le dossier.

BUDGET PRINCIPAL

Résultats de fonctionnement :

- Exercice 2019 : 232 453.15 €
- Report 2018 : 924 928.29 €
- Solde clôture 2019 : 1 157 381.44 €

Résultats d'investissement :

- Exercice 2019 : - 487 120.44 €
- Report 2018 : 315 774.49 €
- Solde clôture 2019 : - 171 345.95 €
- Restes à réaliser : 844 304.71 €

Résultat cumulé : 672 958.76 €

Affectation report en fonctionnement R002 : 1 157 381.44 €

Affectation report en investissement D001 : 171 345.95 €

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir débattu, le Conseil municipal valide à la majorité ces affectations de résultats 2019.

Vote : 1 voix « contre » ; 0 abstention ; 15 voix « pour »

4. Vote des taxes 2020

M. Cottiny et I. Jacquinot présentent le dossier.

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir débattu, le Conseil municipal valide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition 2019 pour l'année 2020 :

TAXE FONCIERE (bâti)23,53 %

TAXE FONCIERE (non bâti)24,73 %

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

5. Vote du budget primitif 2020

M. Cottiny et I. Jacquinot présentent le dossier.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Fonctionnement :

Dépenses : 1 543 536.00 €

Recettes : 2 440 425.22 €

Investissement :

Dépenses : 4 908 110.00 €

Recettes : 4 908 110.00 €

Après la présentation du budget primitif communal 2020 les membres du Conseil municipal ont l'occasion de poser des questions auxquelles répondent les délégués aux finances et les différentes personnes concernées.

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir débattu, le Conseil municipal valide à la majorité le budget primitif 2020 de la commune.

Vote : 2 voix « contre » ; 0 abstention ; 15 voix « pour »

Le Maire tient à saluer l'investissement de M. Cottiny et I. Jacquinot vis-à-vis du travail sur les dossiers de subventions.

Neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des attributions de compensation

M. Cottiny et I. Jacquinot présentent le dossier.

Le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 autorise les collectivités à procéder annuellement à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

Pour l'année 2019, la commune de Montferrand-le-Château opte pour la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées.

Chapitre 040 : 103 920.78 euros en Dépenses d'Investissement

Chapitre 042 : 103 920.78 euros en Recettes de Fonctionnement

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées susmentionnée.

- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

6. Délibération relative aux indemnisations des agents recenseurs et du coordonnateur du recensement de la population 2020

J.-P. Leuba présente le dossier.

Le recensement de la population a eu lieu du 15 janvier au 16 février 2020.

Par délibération en date du 31 octobre 2019, ont été nommés :

- Agent coordonnateur : M. Jean-Paul LEUBA

- Agent recenseur : Mme Annie BOURGOIS

Par délibération en date du 19 décembre 2019, ont été nommés :

- Agents recenseurs : Mme Fabienne JEANNIN, M. Tommy JOURDAN

- Les agents recenseurs seront rémunérés 1,40 euros nets par feuille de logement collectée et 1,00 euros nets par bulletin individuel collecté,

- Les agents seront également rémunérés pour leurs heures de formation obligatoire payées au smic horaire,

- Les agents percevront une indemnité kilométrique calculée à partir du barème kilométrique en vigueur, et selon un relevé kilométrique fourni par les agents,

- Enfin, les agents recenseurs percevront une prime de 300 euros comprenant les frais kilométriques.

La rémunération des agents recenseurs s'élève à 4297.40 euros.

La rémunération de l'agent coordonnateur :

67 km x 0.32 = 21.44 euros

76 heures = 978.56 euros

Soit un montant total de 1000 euros

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité la rémunération des agents recenseurs d'un montant total de 4297.40 euros, et la rémunération du coordonnateur du recensement de la population 2020 d'un montant total de 1000 euros.

- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

J.-P. Leuba ne prend pas part au vote.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 16 voix « pour »

7. Délibération pour valider l'intégralité du projet de mise à jour du foncier boisé communal relevant du régime forestier ONF

G. Pagnier présente le dossier.

Le Conseil Municipal demande :

- l'autorisation de réaliser un dossier de restructuration foncière pour l'ensemble du domaine bénéficiant du régime forestier,

- l'annulation de tous les anciens arrêtés de soumission encore en vigueur ce jour,

- l'application du régime forestier aux parcelles cadastrales suivantes : voir feuille(s) jointe(s) ci-dessous.

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Contenance totale (ha. a ca)	contenance à soumettre (ha. a ca)
<i>territoire de MONTFERRAND-LE-CHATEAU</i>				
A	9	La Tuilerie	2,2770	2,2770
A	10	id	5,6050	5,6050
A	11	id	5,3680	5,3680
A	12	id	5,4790	5,4790
A	13	id	5,8890	5,8890
A	14	id	0,3600	0,3600
A	513	Au Genévrier	0,0803	0,0803
A	514	id	0,1607	0,1607
AI	72	A Cademène	0,5102	0,0289
AI	73	id	0,1083	0,1083
AO	74	Au Fournel	0,4762	0,4762
AO	75	Sur la Fontaine	0,1528	0,1363
C	2	Le Bas Bois	4,3600	4,3600
C	3	id	4,2280	4,2280
C	4	id	4,1200	4,1200
C	5	id	4,9280	4,9280
C	6	Les Mouillères	0,3840	0,3840
C	7	id	1,8680	1,8680
C	8	Le Grand Bois	0,0082	0,0082
C	9	id	4,9560	4,9560
C	10	id	4,6564	4,6564
C	11	id	3,9280	3,9280
C	12	id	3,1760	3,1760
C	13	id	0,0326	0,0326
C	14	id	0,0198	0,0198
C	15	id	0,1933	0,1933
C	16	id	1,9000	1,9000
C	17	id	0,6760	0,6760
C	18	id	4,2240	4,2240
C	19	id	2,8400	2,8400
C	20	id	0,0917	0,0917
C	21	id	0,4760	0,4760
C	22	id	0,4600	0,4600
C	23	id	0,6700	0,6700
C	24	id	0,7950	0,7950
C	25	id	0,3880	0,3880
C	26	id	0,0055	0,0055
C	27	id	0,9440	0,9440
C	29	id	0,7160	0,7160
C	30	Les Foules	0,2752	0,2752
C	31	id	2,7000	2,7000
C	33	id	0,1068	0,1068
C	34	id	0,3892	0,3653
C	35	id	0,6200	0,2512
C	472	id	0,2180	0,2180
C	809	Le Vieux Chateau	2,3225	2,3225
C	810	id	2,0375	1,9278
C	813	La Côte sous le Château	4,6423	4,6423

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Contenance totale (ha. a ca)	contenance à soumettre (ha. a ca)
C	814	La Côte sous le Château	5,3532	5,3532
C	815	id	5,8815	5,8815
C	848	La Côte contre Rancenay	5,8097	5,8097
C	850	id	5,6806	5,6806
C	851	id	5,9601	5,9601
C	852	id	5,9072	5,9072
C	853	id	5,8849	5,8849
C	854	id	5,6745	5,6745
C	1064	Le Bas Bois	3,6740	3,6740
C	1145	Les Foules	1,2410	1,2019
C	1146	id	3,9964	3,9964
C	1147	id	3,9198	3,9198
C	1514	Aux Usines	0,8355	0,7784
C	1779	Les Foules	4,3550	4,3550
C	1784	id	5,4635	5,4635
C	1786	id	4,8337	4,8337
C	1788	id	4,7754	4,7754
C	1790	id	4,7022	4,7022
C	1802	Les Mouillères	0,1378	0,1378
C	1814	A la Vieille Fontaine	0,1501	0,1501
C	1832	Le Bas Bois	0,1146	0,1146
TOTAL	FORET COMMUNALE	MONTFERRAND	175,1732	174,0768

Le Conseil municipal assure que l'ensemble des parcelles de la forêt communale sont parfaitement bornées et délimitées. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation.

Les motifs de la demande sont l'amélioration et la mise à jour du patrimoine boisé communal relevant du régime forestier.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal est favorable à cette proposition et demande à l'ONF de présenter un dossier de restructuration foncière et d'application du Régime Forestier pour l'ensemble des parcelles de la forêt communale.

Le Conseil municipal donne pouvoir au maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

8. Délibération pour le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la gestion des structures multi accueil « La source aux oiseaux » de Grandfontaine et Micro-Crèche « La souris verte » de Montferrand-le-Château

B. Téjon présente le dossier.

La convention signée entre les communes de Grandfontaine, Montferrand-le-Château, Thoraise, Osselle-Routelle et Familles Rurales Fédération du Doubs est arrivée à échéance.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la gestion des structures multi accueil « La source aux oiseaux » de Grandfontaine et Micro-Crèche « La souris verte » de Montferrand-le-Château, entre les communes de Grandfontaine, Montferrand-le-Château, Thoraise, Osselle-Routelle et Familles Rurales Fédération du Doubs, conclue à compter du 1er octobre 2020, pour une durée de 4 ans.

- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

9. Ecritures comptables

Pas de point à traiter

10. Questions diverses

- Acceptation d'un chèque de l'école de la Gare :

Le Maire présente le dossier.

En date du 11 mars 2019 le Conseil municipal a approuvé le financement des sorties à la piscine pour les élèves montferrandais et extérieurs de l'école de la Gare d'un montant de 1777.76 euros.

Ce financement par la commune qui aurait dû être versé à Grand Besançon Métropole a été indument versé à l'école primaire de la Gare.

L'école primaire de la Gare a adressé un chèque de remboursement à la commune d'un montant de 1777.76 euros.

L'acceptation de ce chèque par la commune nécessite le vote d'une délibération.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à accepter le chèque de remboursement adressé à la commune par l'école de la Gare d'un montant de 1777.76 euros.
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

11. Travail des commissions

Commission Environnement (G. Pagnier) :

Suite aux dégradations constatées du revêtement de la mare du haut du village, il reste à faire établir un devis par l'entreprise afin de faire fonctionner les contrats d'assurances de la commune.

Il convient de mettre en place des grilles limitant l'accès à la mare pendant les travaux de réparation.

En conformité avec l'évolution de la législation, un défibrillateur a été installé sur le terrain de sport. Le défibrillateur installé à la mairie a été mis aux normes. Ces deux appareils disposent à présent d'armoires chauffantes et refroidissantes prévues pour protéger les batteries d'alimentation qui sont sensibles au froid et à la chaleur.

Commission CCAS (P. Hanus) :

Une réunion est prévue le 13 mars 2020 pour voter le budget du CCAS et présenter le rapport moral.

Commission Logement (P. Hanus) :

Un appartement F3 va se libérer prochainement dans l'ancienne mairie et des travaux sont nécessaires afin de permettre une nouvelle location.

Commission Finances et Informatique (M. Cottiny et I. Jacquinot) :

Une réunion a eu lieu la semaine précédente pour définir une première partie du budget. Le travail de présentation sur la deuxième partie s'est achevé ce 3 mars 2020 dans l'après-midi.

Commission Travaux (J.-M. Télès) :

Une rencontre a eu lieu avec les représentants du Grand Besançon Métropole concernant un point noir dans l'éclairage public rue des Ranchots. La solution pourrait être un panneau solaire.

Les travaux de préparation dans la rue des Usines ont débuté avant la date prévue.

Commission Culture, Ecoles, Jeunesse (B. Téjon) :

- 19 février 2020 : B. Téjon a rencontré le nouvel animateur du Mouv'Ados des Francas.

- 25 février 2020 : Une visite de l'école de Fontain était organisée avec les enseignantes afin d'étudier le dispositif mis en place pour l'installation téléphonique et le portier vidéo qui assure la sécurisation des locaux. Les enseignantes ont rapporté que cette visite a été particulièrement instructive et qu'elles mesurent désormais davantage la complexité des systèmes et de l'organisation à mettre en place concernant le nouveau groupe scolaire.

Tour de table

Le Maire communique à l'assemblée une carte postale adressée à la mairie par J. Dougoud.

G. Pagnier signale des dysfonctionnements de l'éclairage public de la rue des Usines.

P. Hanus adresse ses remerciements à B. Téjon et J.-M. Télès qui ne se représentent pas aux prochaines élections municipales. Elle tient à souligner la difficulté du travail d'adjoint au maire et l'investissement dont ils ont toujours fait preuve durant plusieurs mandats successifs.

Le Maire a rappelé les remerciements qu'il adresse à B. Téjon et J.-M. Télès dans l'édito du dernier bulletin communal.

D. Jaxel rapporte qu'il a appris récemment que la société Orange n'est pas en mesure d'honorer le devis qu'elle a communiqué à la mairie pour la connexion par fibre optique du groupe scolaire. La commune envisage de faire appel à un autre opérateur.

M. Cottiny annonce que la fermeture de la Trésorerie de Saint Vit est confirmée pour 2022, voire 2021.

J.-M. Télès répond à G. Pagnier que la compétence Eclairage public étant transférée au Grand Besançon Métropole, il n'a pas manqué de signaler tout dysfonctionnement du réseau. Une réunion organisée par GBM à laquelle il a participé avec le Maire il y a 4 mois annonçait la mise en place prochaine d'un logiciel de gestion des demandes d'intervention.

Sa participation à la gestion communale durant 3 mandats restera pour lui une expérience significative.

J. Dougoud se joint à P. Hanus pour saluer le travail de B. Téjon et J.-M. Télès.

C. Mesnier s'enquiert des dispositions prévues dans le contexte actuel de propagation du Coronavirus.

Le Maire répond que pour le moment les manifestations de moins de 1000 personnes sont possibles.

La mairie dispose de gel hydroalcoolique pour l'organisation des élections.

B. Téjon souligne qu'elle a assumé pendant 3 mandats les responsabilités qui correspondaient à ses centres d'intérêts et sa formation professionnelle. Le fait d'être rémunérée pour cela a toujours impliqué pour elle un engagement constant.

La gestion des ressources humaines qu'elle a assumée à partir de 2009 lui a permis de prendre la mesure de la difficulté du travail accompli par le personnel communal. Dans ce cadre particulièrement, elle a surtout tenu à privilégier le contact humain.

Lorsqu'elle a dû assumer provisoirement le rôle de maire elle a pu avoir la confirmation que l'ampleur et la difficulté des fonctions de maire sont largement sous-estimées.

Le Maire précise que les consignes du gouvernement concernant l'épidémie de Coronavirus sont prises en compte, y compris pour l'organisation des élections municipales.

Le tableau des assesseurs pour la tenue des bureaux de vote est disponible jusqu'au lendemain 12 mars 2020 à 18h00 aux heures d'ouverture au public de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30.